

LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU GRAND MONTRÉAL POURSUIT SA DÉMARCHE DEVANT LA JUSTICE CONTRE LA VILLE DE SAINT-BRUNO

Le 17 avril aura lieu au Palais de justice de Longueuil, la première audition dans la cause qui oppose à la ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Coopérative funéraire du Grand-Montréal. Par sa démarche en Cour supérieure du Québec, la coop veut forcer la municipalité à lui délivrer un permis de construction et à adopter son Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le centre funéraire avec crématorium et qui logerait son futur siège social.

Le maire de Saint-Bruno, Martin Murray a invité les Montarvillois à assister nombreux à cette audition.



On sera rappellera, que toutes les étapes de ce projet avaient été entérinées à l'unanimité par le conseil municipal, et ce, jusqu'à ce que des citoyens du district concerné, s'oppose à sa construction en évoquant la diminution de la valeur de leur propriété, une augmentation indue du trafic et la pollution provoquée par la crémation des corps.